VIRAGE

Le journal de la réforme de l'éducation
Une publication du ministère de l'Éducation

Volume 1, numéro 2
Printemps 1999

Propos sur le nouveau programme de formation de l'école québécoise

Jean-Yves Daigle

Le respect du calendrier d'implantation du nouveau programme de formation exige que les travaux du ministère de l'Éducation soient passablement avancés. Plus de 60 personnes, en plus du personnel régulier, travaillent à la réalisation des nouveaux programmes et plus de 250 personnes issues des écoles et des commissions scolaires ont été et seront à nouveau invitées à donner leur avis sur le contenu de tous les nouveaux programmes d'études.

Pour faire le point et nous donner une vue d'ensemble de ce qu'est le nouveau programme de formation de l'école québécoise, j'ai rencontré Margaret Rioux-Dolan et Claude Giroux respectivement directrice et directeur adjoint à la Direction de la formation générale des jeunes au Ministère.

J.-Y. Daigle *Vous travaillez à refaire les programmes d'études, quels sont les principaux critères qui guident vos travaux?*
M. Rioux-Dolan Il est plus juste de dire que nous travaillons à la rénovation en profondeur, à une mise à jour complète de tous les programmes d'études. Pour éviter toute ambiguïté, on se rappellera que dans l'Énoncé de politique éducative l'École tout un programme, la mission de l'école est, dès le départ clairement établie : instruire, socialiser et qualifier. Pour bien réaliser cette mission, nous nous devons d'apporter des changements au curriculum et, conséquemment, nous devrons ajuster des dispositifs tels que l'évaluation des apprentissages, la sanction des études, la formation initiale et la formation continue du personnel enseignant. On devra aussi examiner attentivement toute la question du matériel didactique.

J.-Y. Daigle *Est-il nécessaire de pousser si loin, de tout remettre en question?*
M. Rioux-Dolan Je pense que oui. Depuis quelques années, on a beaucoup réfléchi, rappelez-vous les États généraux sur l'éducation, et on a scruté l'école québécoise sous tous ses angles. Un large consensus s'est dégagé à savoir que des changements importants s'imposent si on veut que l'école réalise son objectif de conduire l'élève à sa réussite. Je reviens aux programmes d'études, je suis convaincue que pour bien réaliser la mission de l'école, il faut préalablement répondre aux deux questions suivantes : « quels savoirs les élèves doivent-ils maîtriser à la fin de leur formation et quelles compétences doivent-ils acquérir? Quelles compétences doivent-ils acquérir relativement aux savoir-faire, aux savoir-être et savoir-vivre ensemble qui doivent les habiliter à entrer de plain-pied dans le prochain millénaire »?

J.-Y. Daigle *Je remarque que le mot « compétence » revient dans vos deux questions et que dans la première question, il est lié aux savoirs. Quel sens, quelle définition donnez-vous au mot compétence?*
C. Giroux Si vous vous précipitez sur votre dictionnaire, vous constaterez que le mot compétence est lié à « capacité » et que ce dernier terme réfère à aptitude c'est-à-dire, selon le Larousse, « une disposition naturelle ou acquise de quelqu'un à faire quelque chose ». Prenons comme exemple la conduite automobile. Pour conduire avec compétence une automobile, il est essentiel que je connaisse mon véhicule et comprenne son comportement, que je connaisse et comprenne le code de la route, que je connaisse et comprenne les règles de la conduite préventive, que j'aie une attitude positive, de bons réflexes et que je développe les habiletés requises. Voilà pour l'essentiel. Ce qui fera de moi un conducteur compétent, ce sera ma capacité, peu importe la situation, chaussée glissante, humide ou sèche, de conduire adéquatement mon véhicule.
M. Rioux-Dolan Lorsque nous disons que l'école doit viser à rendre les élèves compétents, il s'agit toujours de compétences liées aux savoir-faire, aux

(Suite en page 2.)

Le ministre François Legault annonce des modifications au calendrier de mise en œuvre du nouveau curriculum

Hubert Tremblay
Direction des communications

Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, a annoncé il y a quelques semaines des modifications au calendrier de mise en œuvre du nouveau curriculum, des décisions qui, comme il l'a précisé, « visent à rendre plus harmonieux le cheminement scolaire de l'élève », sans toutefois remettre en question la réforme en cours.

M. Legault a annoncé qu'il reportait d'une année l'adoption des régimes pédagogiques, initialement prévue pour le 1er juillet 1999. Les grilles-matières actuelles continueront donc de s'appliquer au cours de l'année scolaire 1999-2000.

Certains changements seront aussi apportés à l'actuel calendrier d'implantation des programmes d'études, au primaire et au secondaire. Ainsi, l'implantation des programmes d'études se fera sur une période de deux ans et comportera toujours une première année d'**appropriation** et une seconde d'**application** obligatoire. Cette implantation se fera par cycle, sauf pour certains programmes du secondaire.

« Ces changements, a expliqué le ministre, visent à garantir à l'ensemble des cohortes d'élèves un parcours exempt de chevauchements entre les programmes actuels et les programmes renouvelés et à accorder au personnel enseignant un délai acceptable, lui permettant de s'approprier les nouveaux programmes d'études. »

Voir calendrier en page 4

2007-03492

(Propos sur le nouveau programme de formation de l'école québécoise, Suite.)

« Sans formation, il ne peut y avoir une réelle implantation de la réforme. »

Revu pour l'an 2000

Le règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

Louise Laurence
Direction de la formation générale des jeunes

En vertu de l'article 447 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), qui régit notre système d'éducation, le gouvernement établit un **régime pédagogique** qui précise la nature et les objectifs des services éducatifs, des services complémentaires et particuliers ainsi que leur cadre général d'organisation. On y retrouve notamment les règles relatives à la mission de l'école, à l'inscription des élèves, à la fréquentation scolaire, au calendrier scolaire, à l'évaluation des apprentissages et à la sanction des études.

Il existe actuellement un règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et un règlement sur le régime pédagogique de l'enseignement secondaire. Dans le contexte de la réforme de l'éducation, il faut maintenant modifier cette réglementation en fonction des nouvelles dispositions de la Loi, qui confèrent de nouveaux pouvoirs aux organismes et aux établissements scolaires.

Un projet de règlement a été élaboré en 1998 suivi d'une consultation menée auprès des organismes scolaires, des associations et des syndicats. Parmi les questions soulevées par les milieux scolaires qui demandent soit des clarifications, soit des précisions, soit des développements mentionnons les services complémentaires, le cas des élèves de 16-18 ans, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le Ministère a donc décidé de poursuivre ses travaux, de sorte que ses différents partenaires seront appelés à se prononcer sur une nouvelle version du Règlement au cours des prochains mois, et ce, en vue de sa mise en vigueur de 1er juillet 2000.

CRÉATION D'UNE COALITION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM DANS LES ÉCOLES ANGLOPHONES

Le ministère de l'Éducation du Québec par les Services à la communauté anglophone (SCA) a chargé l'office de mettre sur pied une coalition qui aidera les commissions scolaires anglophones en aidant ces dernières à mettre en place le contexte propice à la mise en œuvre efficace du curriculum renouvelé. Cela signifie notamment que le milieu de l'enseignement devra être familiarisé avec l'objectif et le contenu du nouveau curriculum et que les écoles devront pouvoir accéder aux ressources et au soutien dont elles auront besoin.

Commissions scolaires
Noel Burke,
Lang Hanafi,
John Hobbs,
Diane Labbé,
Dennis McCullough,
Lucy Mendonca,
Bob Mills,
Don Reid,
Stuart Richards,
Ainsley Rose,

Établissements privés
Hélène Bourdeau,
Felix Méloul,

Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec
Don Hastings,
Leo Venditti,
Pat Mofta,

Association provinciale des enseignants et des enseignantes du Québec
Trois enseignants ou enseignantes du primaire

Ministère de l'Éducation
Elaine Freeland,
Jim Sullivan,
Lynn Travers,

2007-03491/

(Propos sur le nouveau programme de formation de l'école québécoise. Suite.)

savoir-être et aux savoir-vivre. Pour faciliter l'acquisition de ces savoirs, on devra outiller l'élève pour qu'il ou elle soit en mesure d'intégrer et de mobiliser des capacités, des habiletés et des connaissances qui lui permettront d'agir efficacement dans des situations qu'il ou elle vit et aura à vivre.

J.-Y. Daigle *La question du « comment y arriver » s'impose.*
M. Rioux-Dolan Voilà! C'est pourquoi nous avons dû innover et que nous proposons d'enrichir le programme de formation par ce que nous convenons d'appeler un « Programme des programmes ».
C. Giroux Je comprends que l'appellation Programme des programmes fasse sourciller, mais elle correspond bien à sa description. Deux éléments constituent le Programme des programmes. Il s'agit en premier des compétences transversales, c'est-à-dire des capacités qui sont acquises par la fréquentation des disciplines scolaires mais qui sont aussi transférables dans la vie quotidienne. Ainsi, en fréquentant les disciplines scolaires, l'élève est appelé à développer des compétences d'ordre intellectuel, d'ordre méthodologique, d'ordre personnel et social et de l'ordre de la communication. Ces compétences sont essentielles pour mieux vivre quotidiennement et doivent donc être transférables de la discipline à la vie quotidienne. Pour faciliter ce transfert, il nous a fallu identifier des domaines, des situations de vie.

M. Rioux-Dolan C'est le deuxième élément constitutif du Programme des programmes. Si l'on veut que les élèves apprennent pour de vrai, il est essentiel qu'ils et elles puissent intégrer leurs savoirs. La meilleure façon de répondre à la question « à quoi sert l'école » est sans doute d'en faire la démonstration en référant à des situations de la vie courante. Tous et toutes, aussi bien les élèves que nous, vivons dans un monde où les questions de consommation, d'environnement, de médias, de santé, de sécurité, de sexualité, d'interculturalisme, de citoyenneté, de compréhension internationale, d'orientation personnelle et professionnelle, d'entrepreneuriat, d'identité personnelle et de vie en société font partie de notre quotidien. Toutes ces questions sont l'objet du Programme des programmes et nous croyons qu'elles donneront un sens plus complet aux apprentissages visés par les disciplines scolaires.

J.-Y. Daigle *Il me semble que c'est majeur comme changement. Vous dites que chaque discipline devra être attachée à ce que vous appelez un domaine de vie ou à plusieurs?*
C. Giroux Oui et ce n'est pas aussi nouveau que vous semblez le dire. Plusieurs enseignantes et enseignants travaillent déjà en ce sens. Il est important que soit établie clairement et constamment la complémentarité entre ce que les élèves vivent et les apprentissages qui leur sont nécessaires. Le Programme des programmes apporte, donne un sens aux programmes d'études. Parce que le Programme des programmes placera en contexte des apprentissages disciplinaires, parce qu'il établira les liens avec la vie de l'élève, il favorisera le développement de compétences, de capacités et d'habiletés.

J. Y. Daigle *Vous me donnez l'impression que vous travaillez à enrichir les programmes d'études. Ai-je raison?*
M. Rioux-Dolan Si le sens de votre question est que nous travaillons à augmenter les contenus des programmes, la réponse est non. Nous travaillons à déterminer, pour chaque programme d'études, quelles sont les compétences essentielles à être acquises par nos élèves. C'est très différent car ceci nous permettra de mettre davantage l'accent sur le développement de capacités et d'habiletés reliées à l'acquisition et à la maîtrise de compétences.

J.-Y. Daigle *Une réforme de cette ampleur commande une stratégie d'implantation. Quelles en sont les grandes lignes?*
M. Rioux-Dolan On se doit de terminer la rédaction de tous les programmes du primaire puisque c'est en septembre 1999 que la réforme prend vie dans les écoles du Québec. L'élément novateur de l'implantation est que, pour chaque cycle, cette dernière se réalise en deux ans. La première année est consacrée à l'appropriation des éléments de la réforme par le personnel scolaire, c'est-à-dire une période de formation organisée par les écoles et les commissions scolaires. Ce n'est qu'à la deuxième année que tous les programmes entrent en vigueur partout. Ainsi on débute en septembre 1999 avec le premier cycle du primaire. Il s'agit donc de la période d'appropriation, de formation. En septembre 2000, les nouveaux programmes du premier cycle du primaire devront être appliqués.

J.-Y Daigle *Nous sommes au tout début de la réforme, que peut-on ajouter sur son déroulement?*
M. Rioux-Dolan Outre le fait que les responsables de programme font un travail colossal, je dois souligner qu'il ne s'agit pas d'un travail réalisé en vase clos. Chaque responsable de programme est entouré d'une équipe de spécialistes issus du milieu scolaire. Les travaux de ces derniers sont validés par des gens provenant également du milieu scolaire. Il ne faut pas oublier que nous accordons beaucoup d'importance à la formation du personnel scolaire et c'est pourquoi il y a une année complète qui servira principalement à l'appropriation des programmes d'études. Sans formation, il ne peut y avoir une réelle implantation de la réforme.

« Sans formation, il ne peut y avoir une réelle implantation de la réforme. » M. Rioux-Dolan

---

Le règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

Louise Laurence

En vertu de l'article 4[illegible] de la Loi sur l'instruction publique (LIP), qui régit notre système d'éducation, le gouvernement établit un **régime pédagogique** qui précise la nature et les objectifs des services éducatifs, des services complémentaires et particuliers ainsi que leur mode de gestion et d'organisation. On y retrouve notamment les règles relatives à la mission de l'école, à l'inscription des élèves, à la fréquentation scolaire, au calendrier scolaire, à l'évaluation des apprentissages et à la sanction des études.

Il existe actuellement un règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et un règlement sur le régime pédagogique de l'enseignement secondaire. Dans le contexte de la réforme de l'éducation, il était maintenant nécessaire de modifier cette réglementation en fonction des nouvelles dispositions de la Loi, qui renforcent le rôle conféré aux parents, aux organismes et aux établissements scolaires.

Un projet de règlement a été élaboré en tenant compte d'une consultation menée auprès des organismes scolaires, les associations et des syndicats. Parmi les questions soulevées par les milieux scolaires qui demandent soit des clarifications, soit les précisions, soit des développements mentionnons les services complémentaires, le cas des élèves de 16-18 ans, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le Ministère a donc décidé de poursuivre ses travaux de sorte que ses différents partenaires soient appelés à se prononcer sur une nouvelle version du Règlement au cours des prochains mois, et ce, en vue de sa mise en vigueur le 1er juillet 2000.

CRÉATION D'UNE COALITION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM DANS LES ÉCOLES ANGLOPHONES

Barbara Goode, *Services à la communauté anglophone*

Le ministère de l'Éducation du Québec par les Services à la communauté anglophone (SCA) se chargera d'offrir un soutien aux commissions scolaires anglo-québécoises en aidant ces dernières à mettre en place le contexte propice à la mise en œuvre efficace du curriculum renouvelé. Cela signifie notamment que le milieu de l'enseignement devra être familiarisé avec l'intention et le contenu du nouveau curriculum et que les écoles devront pouvoir accéder aux ressources et au soutien dont elles auront besoin.

Les services mis sur pied seront en conformité avec le principe voulant que la réussite de toute réforme repose sur la responsabilisation des personnes intéressées, collectivement et individuellement, ainsi que sur la capacité du système d'effectuer le changement.

Les écoles se situent au cœur du renouvellement du curriculum, et elles devront pouvoir compter sur la multitude de partenaires et de ressources qu'offre actuellement notre système d'éducation. C'est pourquoi les SCA ont invité différents établissements et regroupements d'enseignants, d'administrateurs d'école, d'employés de commissions scolaires, de chercheurs et de parents à créer la **Coalition sur le curriculum**. La Coalition aura le mandat de diffuser des informations sur l'élaboration et l'implantation du curriculum auprès de ses membres de même que d'organiser des activités qui cadrent avec le mandat des groupes qu'elle représente. À titre d'exemple, les universités pourraient mettre sur pied des activités visant à informer les futurs enseignants et enseignantes sur le contenu des nouveaux programmes d'études ou des groupes de parents pourraient publier une série d'articles sur la réforme du curriculum dans le bulletin de leur association.

Outre la Coalition sur le curriculum, les SCA ont également mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer des modèles de mise en œuvre de la réforme adaptés aux particularités du secteur anglophone. Le **Comité d'élaboration** est formé de vingt et un membres qui représentent les directions d'école, le personnel enseignant, les commissions scolaires, les associations d'écoles privées et le Ministère. Son mandat consiste à planifier, coordonner et fournir les ressources et le matériel nécessaires à la prestation de services aux écoles. De plus, le Comité d'élaboration établira des stratégies sur le suivi du processus de mise en œuvre et prévoira des mécanismes qui permettront aux écoles de donner une rétroaction aux concepteurs des programmes. Le Comité d'élaboration est chargé d'offrir des services aux responsables de la planification de la mise en œuvre du curriculum dans chacune des commissions scolaires.

Le Comité d'élaboration a commencé ses travaux au début de février, au cours d'un séminaire de deux jours tenu à Montréal. Noel Burke, le directeur des services d'enseignement à la Commission scolaire New Frontiers, a été nommé président. À sa première réunion en mars, le Comité d'élaboration s'attaquera alors à la planification des services de soutien à offrir au secteur anglophone.

Dans les prochains numéros de Virage, on publiera de plus amples renseignements sur la composition de la Coalition sur le curriculum, de même que sur les ressources qui seront offertes par le Comité d'élaboration

COMITÉ D'ÉLABORATION

Commissions scolaires
Noel Burke, Commission scolaire New Frontiers, Président
Laiq Hanafi, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Julie Hobbs, Commission scolaire Riverside
Diane Labbé, Commission scolaire Central Québec
Dennis McCullough, Commission scolaire Eastern Townships
Lucy Mendonca, Commission scolaire du Littoral
Bob Mills, Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Don Reid, Commission scolaire English-Montréal
Stuart Richards, Commission scolaire Eastern Shores
Ainsley Rose, Commission scolaire Western Québec

Établissements privés
Hélène Bourdua, Association des écoles privées du Québec
Félix Méloul, Association des écoles juives

Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec
Don Hastings, Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Leo Venditti, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Pat Moffa, Commission scolaire English-Montréal

Association provinciale des enseignants et des enseignantes du Québec
Trois enseignants ou enseignantes du primaire (à nommer)

Ministère de l'Éducation
Elaine Freeland, Services à la communauté anglophone
Jim Sullivan, Services à la communauté anglophone
Lynn Travers, Services à la communauté anglophone

Premières rencontres nationales sur la réforme du curriculum

Luce Brossard, *Vie Pédagogique*

Atelier du 2 février 1999 à Québec

Le 2 février, à Québec, et le 5 février, à Montréal, se sont tenues les premières rencontres nationales sur la réforme du curriculum. Plusieurs centaines de représentantes et de représentants des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privé se sont réunis pour obtenir de l'information sur la réforme de la part des porte-parole du Ministère et pour discuter en atelier de leurs perceptions et de leurs attentes. Luce Brossard, rédactrice en chef de Vie pédagogique, a présenté en fin de journée une synthèse personnelle de ces ateliers, synthèse dont voici les grandes lignes.

La phrase qui a été prononcée le plus souvent au cours de la journée est « comment s'y prendre pour... », comme si la question du pourquoi était d'ores et déjà réglée, ce qui ne m'apparaît pas certain du tout si j'en juge par certains propos tenus ici et là... Cela dit, quel que soit le poste que l'on occupe, on sent en effet un urgent besoin d'améliorer ses compétences dans l'art de susciter et de piloter le changement.

Les défis

Qu'il s'agisse d'obstacles à franchir ou de difficultés à surmonter, j'ai tout regroupé sous le vocable « défi ». J'en ai retenu dix que je n'ai pas placés par ordre de priorité sauf pour le premier qui me semble bien être, comme le signalait Philippe Perrenoud dans une entrevue, le premier pas à faire.

1. **Susciter** l'adhésion de l'ensemble des partenaires et, plus particulièrement, de ceux et celles qui sont dans l'école, au bien-fondé de la réforme, c'est-à-dire aux raisons pour lesquelles on fait cette réforme ainsi qu'aux orientations qui ont été retenues. Donner de l'information ne suffit pas, il faut faire partager la conviction que cette réforme est nécessaire, qu'elle correspond à des attentes et qu'elle répond à des besoins. Si on n'y croit pas, on n'a pas de raison de se mettre en marche.

2. **Amener** les enseignants et les enseignantes à adopter le paradigme qui sous-tend toute la réforme du curriculum : celui de l'apprentissage. Si l'on veut que la pratique pédagogique amène les élèves à acquérir des compétences, il faudra permettre aux enseignants et aux enseignantes de réfléchir à leur pratique actuelle, de nommer leurs croyances, de percevoir ce que l'adoption d'un autre modèle signifie pour eux, d'exprimer leurs doutes et leurs résistances, afin que l'on travaille à partir de leurs représentations. Il faudra donc instaurer l'habitude de travailler en équipe dans les écoles, ouvrir les portes des classes, permettre de voir et d'être vu. Bref, il faudra amener une transformation de l'identité professionnelle des enseignants et des enseignantes.

3. **Amener** les directions d'école à jouer leur rôle de « leadership » pédagogique pour mobiliser leur équipe-école et la soutenir. La formation continue qui sera nécessaire pour les enseignants et les enseignantes le sera également pour les directions d'école. Elles ont aussi à assumer un changement de rôle.

4. **Amener** le personnel des services éducatifs à adopter le modèle que l'on préconise pour la pratique pédagogique et à se placer en soutien aux équipes-écoles. D'ailleurs, cohérence oblige, toutes les actions entreprises à quelque palier que ce soit de la structure devront s'inspirer du paradigme de l'apprentissage.

5. **Faire accepter** aux élèves et aux parents le changement de modèle, notamment en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages et la transmission de l'information aux parents. Les élèves qui réussissent bien actuellement ne seront pas nécessairement intéressés à entrer dans une démarche d'apprentissage plus exigeante pour eux.

6. **Apporter** des modifications importantes à l'organisation du travail dans l'école. Actuellement, le morcellement du temps et de la tâche ne favorise pas la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui peuvent mener à l'acquisition de compétences. Il faudra donc que l'on ajuste les conventions collectives et l'organisation scolaire aux visées de la réforme.

7. **Mettre au point** des modalités d'évaluation des apprentissages qui correspondent aux orientations retenues pour les programmes. Si on veut envoyer un message clair aux milieux scolaires sur la volonté que l'on a de mettre en œuvre la réforme, il faut annoncer ses couleurs en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, sinon les enseignants et les enseignantes vont continuer à travailler pour que leurs élèves aient de bonnes notes aux examens et ils auront raison de le faire parce que c'est ce que les parents attendent d'eux.

8. **Accepter** que tout le monde n'avance pas au même rythme et n'a pas besoin du même type de soutien, ce qui veut dire qu'il faudra donner un accompagnement assez long dans certains cas.

9. **Faire entrer** les universités dans le mouvement afin que les nouveaux enseignants et les nouvelles enseignantes aient une certaine connaissance des enjeux de la réforme et sachent ce que cela signifie concrètement que d'enseigner pour faire acquérir des compétences.

10. **Réfléchir** maintenant sur le type de matériel didactique qui convient.

Enfin, il existe un défi sous-jacent à tous les autres, celui de la collaboration à instaurer et de la culture du changement à installer afin que l'on puisse dépasser le volontariat. (Suite en page 4.)

Atelier du 5 février 1999 à Montréal

Pas de réforme sans adhésion

Nicole Gagnon, *Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire*

Une réforme ne saurait réussir sans l'adhésion des personnes chargées de la mettre en œuvre. Pour assurer le succès de la réforme du curriculum, il est donc essentiel que ceux et celles qui occupent une fonction éducative connaissent ses objectifs, s'approprient certaines connaissances et développent de nouvelles compétences. Mais au fait, quelles leçons peut-on tirer du passé en cette matière?

LES PROGRAMMES DES ANNÉES 80

L'implantation de nouveaux programmes d'études dans les années 80, a donné lieu, de la part du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires, à l'organisation d'activités de perfectionnement auxquelles ont participé l'ensemble des enseignantes et des enseignants.

D'une enquête menée par le Ministère en 1996-1997, il ressort que ces activités de perfectionnement ont bel et bien permis d'informer et de sensibiliser le personnel enseignant quant aux nouveaux programmes d'études et aux politiques ministérielles. Cependant, elles n'ont pas assuré une pleine appropriation des programmes d'études par les enseignantes et les enseignants, malgré certains succès à cet égard.

Les éléments les plus révélateurs d'une enquête de ce genre sont souvent les suggestions qu'elle recèle. En voici quelques-unes.

- encourager le mouvement de prise en charge du perfectionnement par l'équipe-école, surtout pour la définition des besoins et l'organisation des activités;
- appliquer, à l'intérieur des sessions de perfectionnement, les mêmes principes pédagogiques que ceux préconisés dans les programmes d'études à implanter;
- s'appuyer sur les compétences acquises antérieurement par les participantes et les participants et faire l'arrimage entre les anciens programmes et les nouveaux;
- développer de nouvelles formules de formation, comportant des phases de **formation-information**, de **formation-appropriation** (application et assimilation des contenus) et de **rétroinformation** (retour d'information vers les concepteurs des programmes d'études et les responsables des différentes politiques et mesures éducatives);
- favoriser les activités d'entraide, l'accompagnement en classe par les pairs, le recours aux centres d'enseignants, les forums pédagogiques, etc.
- former des équipes régionales de formation et les rendre

(Suite en page 4.)

(Premières rencontres nationales sur la réforme du curriculum. Suite.)

Les stratégies de mise en œuvre

La situation des milieux scolaires diffère considérablement en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme. Certains en sont aux balbutiements et n'ont pas encore commencé à s'approprier les textes fondateurs de la réforme alors que d'autres ont résolument relevé leurs manches et formé des équipes pour piloter la réforme. Il y a même des écoles où les enseignants et les enseignantes ont commencé à se réunir par cycles.

Dans les milieux en marche, les stratégies employées sont de toutes sortes :

- bilan des acquis ou repérage des ressources sur lesquelles on peut miser (groupes coopératifs, programme d'éducation internationale, projets de recherche-action, personnes qui travaillent à l'élaboration des programmes, personnel de l'adaptation scolaire, modèle de soutien à l'école montréalaise dans lequel une école peut être accompagnée par un organisme ou une personne de son choix, transformation effectuée dans le rôle des conseillers pédagogiques);
- **regroupement des personnes qui travaillent à l'élaboration des programmes pour diffuser de l'information, soutenir les écoles, etc.**;
- formation offerte aux directions d'école;
- pistes de réflexion soumises aux enseignants et aux enseignantes;
- mise en place d'une structure régionale.

Quel que soit l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la réforme, tout ce qui a été entrepris et tout ce qu'on peut immédiatement entreprendre pour susciter une réflexion sur la conception de l'apprentissage qu'ont les équipes-écoles est considéré comme utile parce qu'il est impensable que les programmes ne soient pas fondés sur ce que l'on sait maintenant de la façon dont un enfant apprend.

Attentes à l'égard du Ministère

Comme il se doit dans ce type de rencontre, quelques attentes à l'égard du Ministère ont été exprimées. Les participants et les participantes souhaitent

- que le Ministère crée un moment fort, un événement pour marquer le lancement de la réforme;
- qu'il donne une information organisée qui permette à tous les partenaires d'avoir une vision d'ensemble de la réforme et de son point d'arrivée afin qu'elle devienne un projet de société;
- qu'il livre des documents rédigés dans un langage accessible au commun des mortels et qui ne constituent pas un déni de ce qui est déjà acquis dans bon nombre de milieux;
- qu'il indique la direction et le point d'arrivée et qu'il laisse les milieux scolaires s'organiser avec le comment ils y arriveront;
- qu'il fasse connaître les recherches scientifiques sur les compétences.

En conclusion

Dans la mise en œuvre de la réforme, il est important de ne pas oublier qu'on travaille avec des êtres humains et qu'on mène plusieurs changements de front. Il faut donc prendre soin des personnes. Aucun changement ne se fera sans elles, aussi faut-il partir de ce qu'elles sont et cheminer avec elles.

C'est le temps ou jamais de faire de l'école une organisation apprenante parce que, dans cette réforme, nous sommes tous en apprentissage. Personne ne sait exactement ce qu'il faut faire et comment il faut le faire. Selon l'expression de Philippe Meirieu, nous sommes, comme les élèves, placés dans la situation d'apprendre ce que nous ne savons pas faire en le faisant.

Dans ce cas, ce dont nous avons besoin en tout premier lieu, c'est de courage, celui que Philippe Meirieu appelle « le courage des commencements ».

disponibles aux commissions scolaires pour le perfectionnement de leur personnel (comme cela se fait pour le cadre d'organisation des élèves en difficulté de comportement).

DES PROJETS EXPÉRIMENTAUX SUR LA FORMATION CONTINUE

Par ses directions régionales, le Ministère a favorisé l'organisation d'activités d'implantation coopérative. Non seulement ces projets expérimentaux ont-ils permis de développer une dynamique fructueuse dans les milieux en question, mais ils ont été l'occasion de dégager les principes et les orientations d'une nouvelle culture de la formation continue, dépassant les idées traditionnelles sur la question. Tout cela d'ailleurs fait l'objet d'un texte d'orientation soumis à une large consultation.

Ces projets ont permis l'émergence de plusieurs idées intéressantes :

- intégrer la notion de perfectionnement dans celle de formation continue, en passant de simples activités ad hoc à un processus de développement intégré;
- cesser de considérer la formation continue comme une adaptation à des « caprices bureaucratiques » pour y voir plutôt l'occasion de développer des compétences permettant de relever les nouveaux défis scolaires;
- dépasser l'accent mis sur les compétences individuelles, pour donner la priorité au développement des compétences de l'équipe dans le contexte d'une « organisation apprenante »;
- ne pas considérer que la formation est achevée dès que l'on a appris à assumer sereinement ses responsabilités professionnelles mais continuer à viser l'acquisition de compétences pour augmenter l'efficacité des services éducatifs;
- passer d'un accès limité aux activités de perfectionnement à un accès général au développement continu;
- ne pas se contenter de proposer un menu comportant différents services de formation, mais plutôt préciser les besoins de formation AVANT de requérir les services appropriés;
- passer d'une attitude de consommation de formations prédéterminées par des experts à un engagement actif où on est tantôt apprenant, tantôt formateur;
- dépasser l'acquisition de connaissances spécifiques pour cultiver le développement de compétences;
- éviter l'évaluation-jugement (« j'aime », « je n'aime pas ») pour plutôt préconiser une évaluation de l'utilité à moyen et à long terme, en assurant le suivi des processus de formation individuelle et d'équipe.

LES LEÇONS DU PASSÉ

Des leçons peuvent être tirées de tout ce qui précède, et c'est ce que le Ministère a fait dans son énoncé d'orientations en matière de formation continue du personnel enseignant.

Première leçon : l'information est d'autant mieux reçue et intégrée par celles et ceux à qui on la destine qu'on leur donne l'occasion de faire des liens entre leurs pratiques antérieures et les nouvelles orientations.

Deuxième leçon : l'appropriation suppose un engagement actif de celles et de ceux qui doivent devenir habiles à appliquer de nouvelles façons de faire.

Troisième leçon : l'implantation de la réforme ne pourra se réaliser sans un train de mesures engageant l'ensemble des individus et des paliers scolaires concernés.

Calendrier d'implantation des programmes d'études préscolaire, primaire et secondaire

Programme	Préscolaire	Primaire			Secondaire				
		1er cycle 1re et 2e	2e cycle 3e et 4e	3e cycle 5e et 6e	1re	1er cycle 2e	3e	2e cycle 4e	5e
DOMAINE DES LANGUES									
Français, langue d'enseignement	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003 *	2004 *
Anglais, langue d'enseignement	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003 *	2004 *
Français, langue seconde	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003 *	2004 *
Anglais, langue seconde	—	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003 *	2004 *
Langue moderne (option)	—	—	—	—	—	—	2002	—	—
DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE, DES SCIENCES ET DES MATHÉMATIQUES									
Mathématiques	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003 *	2004 *
Sciences et technologie	—	2000	2001	2001	2002	2003	2004	2005 *	—
DOMAINE DES ARTS									
Musique	1999	2000	2001	2001	2002	2002	—	—	—
Arts plastiques	1999	2000	2001	2001	2002	2002	—	—	—
Art dramatique et danse	1999	2000	2001	2001	2002	2002	—	—	—
Arts (option)	—	—	—	—	—	—	2002	—	—
DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL									
Histoire, géographie et éducation à la citoyenneté	—	2000	2001	2001	—	—	—	—	—
Histoire et éducation à la citoyenneté	—	—	—	—	2002	2003	2004	2005	—
Géographie	—	—	—	—	2002	2003	—	—	—
Connaissance du monde contemporain	—	—	—	—	—	—	—	—	2005
DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL									
Enseignement moral	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003	2004
Éducation physique et éducation à la santé	1999	2000	2001	2001	2002	2003	2002	2003	2004
Enseignement moral et religieux	1999	2000	2001	2001	2002	2002	2002	2003	2004
PROGRAMME DES PROGRAMMES		Appropriation	Application		Appropriation	Application		Disponible à partir de septembre 2000	

* Programmes différenciés (i.e. de plus d'un niveau de difficulté)

MEQ-1999-02-16

Virage est une publication du Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire
Hubert Reublon
Sous-ministre adjoint

Éditeur et rédacteur en chef
Jean-Yves Daigle

Équipe de rédaction
Esther Blais, Lucie Brossard, Jean-Yves Daigle, Nicole Gagnon, Barbara Goode, Louise Laurence, Hubert Tremblay

Secrétaire à l'édition et à la rédaction
Denise Thériault

Ont collaboré à la publication de Virage
La Direction de la formation générale des jeunes
Margaret Roux-Dolan
Directrice

Claude Giroux
Directeur adjoint

La Direction de la formation et de la scolarisation du personnel scolaire
Diane Gagnon
Directrice

La Direction des communications
Daniel Legault
Directeur

La Direction des ressources matérielles
Daniel Caron
Directeur

Francine Bélanger
Responsable des services linguistiques

Conception graphique
Les Oranges Bleues inc.

Impression
Transcontinental

Distribution
Ministère de l'Éducation

Code de distribution 16-0515-02